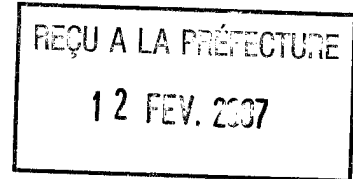


Service instructeur  
Service Environnement et Agriculture

N° 6<sup>e</sup>/07-07

Service consulté



**C051**  
**REHABILITATION DU VALLON DU REHBACH A KAYSERSBERG**  
**DANS LE CADRE DU GERPLAN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**DE LA VALLEE DE KAYSERSBERG**

Résumé : *Dans le cadre de la mise en œuvre du GERPLAN de la communauté de communes de la Vallée de Kaysersberg, la commune de Kaysersberg sollicite le Département pour le financement de la réhabilitation du vallon du Rehbach. L'objectif est de restaurer un milieu naturel dégradé. Il vous est proposé de financer cette action à hauteur de 40 %.*

Dans le cadre de la mise en œuvre du GERPLAN de la communauté de communes de la Vallée de Kaysersberg, la commune de Kaysersberg souhaite requalifier le vallon du Rehbach.

Situé à l'ouest de la commune, ce site a été dégradé ces dernières décennies par des remblais de matériaux de démolition et par des dépôts sauvages, ces pratiques n'ayant pas fait l'objet d'une exploitation commerciale.

Or ce vallon présente des potentialités écologiques et paysagères intéressantes, d'où la volonté de la commune de Kaysersberg de lui rendre sa naturalité première.

L'aménagement prévu vise à :

- redonner au site une forme vallonnée,
- modifier le profil et l'emplacement du chemin existant,
- élargir le lit du Rehbach (8 à 12 mètres), ruisseau qui traverse le vallon, et le laisser ainsi divaguer plus librement,
- couper, dévitaliser et évacuer une grande partie de la végétation présente, essentiellement des espèces envahissantes comme la Renouée du Japon et le Robinier faux-acacia,
- diversifier le milieu naturel à partir de ses propres potentialités,
- planter des espèces végétales locales, à faible densité, afin de redynamiser le milieu existant.

L'objectif principal est de conférer au vallon du Rehbach une cohérence topographique, paysagère et environnementale et de fermer son accès à d'éventuels nouveaux dépôts sauvages, sans avoir recours à des apports extérieurs de matériaux. D'où une phase importante de décapage, de terrassement et de tri sur site, les éléments impropres étant évacués en décharge et les éléments sains réutilisés sur place.

Cette action est inscrite dans le document cadre GERPLAN (action n°14 – *soutenir et mettre en place un programme de travaux de restauration écologique*) qui a été validé par la communauté de communes en novembre 2005.

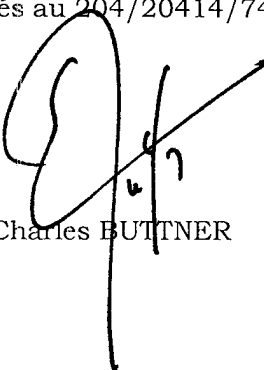
Les travaux prévus ont été inscrits dans le programme prévisionnel 2006 du GERPLAN de la communauté de communes de la Vallée de Kaysersberg, présenté et validé en commission thématique de l'agriculture, de l'environnement et du cadre de vie le 18 mai 2006.

Il vous est proposé de financer cette action à hauteur de 40 % du coût total hors taxe (cf guide du partenariat et des aides départementales à l'investissement – aménagement du territoire – GERPLAN - réaménagement de sites paysagers). Le plan de financement prévoit un cofinancement de la Région Alsace à hauteur de 40 %.

Le coût prévisionnel de ce projet s'élève à 126.650 € HT, le montant de la subvention départementale serait donc de 50.660 €.

Je vous propose de prendre en compte le subventionnement de cette action pour un montant de 50.660 €, les crédits nécessaires étant imputés au 204/20414/74.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

